



Obligation d'un loyer d'avance ?

Par **thomas**, le **27/06/2012** à **11:01**

Bonjour,

Je souhaite louer un appartement mais le propriétaire veut 1 mois de loyer en caution + 1 mois de loyer d'avance + le mois en cours ? ce qui fait tout de même 3 loyer en tout.

A- t- il le droit de me demander un loyer d'avance ?

Merci par avance de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **27/06/2012** à **13:15**

Bonjour, non le bailleur doit vous demander le premier loyer, encaissable à votre entrée et un mois de dépôt de garantie (et pas caution) encaissable dès la signature du bail. le problème c'est que le bailleur a le libre choix de son locataire et qu'il n'a pas à justifier son refus d'accepter votre dossier. Vous pouvez toujours accepter ses conditions et une fois entrer dans les lieux lui demander la restitution du mois d'avance, reste à savoir si c'est moral puisque vous avez signé un contrat d'acceptation des conditions, cordialement